



Ados en fugue de foyer

Par **AliciaP**, le 11/07/2020 à 13:26

Bonjour.

J'ai écouté le témoignage d'une jeune fille de 16 ans qui m'explique qu'elle est en fugue de son foyer. Elle a trouvé un pied à terre dans la famille de son petit copain à 200 kms du foyer. Elle m'explique qu'elle a dû s'échapper car elle n'est pas respecté dans ses besoins ni même écouté, volonté bafoué, liberté limité, accompagnement érroné. Elle l'illustre en m'expliquant que dernièrement ils ont refusé de lui envoyer sa carte d'identité afin qu'elle puisse s'inscrire en lycée professionnel pour être formé en mécanique. Elle a trouvé une entreprise qui l'accueillera en stages ou en contrat professionnel pour un CAP ou BEP.

Je comprend qu'il est nécessaire à l'éducatrice, et à l'assistante social (tutrice de la jeune fille), de vérifier la véracité du projet pour coopérer avec la demande de cette ado. Mais la seule réponse qu'ils lui donnent est de rentrée au foyer.

Après plus ample conversation, elle m'explique qu'elle ne prend plus les médicaments que le psy lui prescrit. Médicament lourds de concéquences. Il est associé dans son cas deux molécules, un antipsychotrope et un antinarcoleptique. Molécules contradictoires! Je ne suis pas medecin mais après mes recherches et toutes les questions que je lui ai posé, je ne détecte aucune raison de sortir cette artillerie lourde. Surtout qu'il lui donne de la morphine pour une problématique de scoliose au lieux de lui faire consulter un osthéopate.

J'aimerais aider cette très jeune près adulte à sortir de ses dépendences médicamenteuse sans qu'elle se plonge dans la drogue tout venant. Après tout les témoignages que je reçoie, je conclu que les médothes des foyers et du service à l'enfances sont hyper bancales et scandaleuses.

Comment aider cette fille à s'émenciper? Comment faire pour lui permettre de s'en sortir sans

attendre deux ans jusqu'à sa majorité pour pouvoir s'ouvrir des porte qui lui seront favorable plutôt que de la laisser chercher l'évasion et fuire un monde qui l'empêche de s'épanouir.

Pour intervenir je dois me renseigner sur le PPE (Projet Pour l'Enfant), et j'aimerais faire rendre caduc le fait que cette fille à besoin de médicaments. As t elle le droit de refuser de les prendres? Quelles genres de problèemes s'attire t elle avec la justice en ne rentrant pas au foyer? Quelles sont les droits d'une famille qui accueille de fait une adolescente de 16 ans en fugue d'un foyer de protection à l'enfance?

Je vous remercie de m'éclairer et aussi pour votre attention.

AliciaP

Par **amajuris**, le **11/07/2020 à 15:23**

bonjour,

pour l'instant, vous n'avez entendu que la version de cette jeune fille et rien ne prouve qu'elle vous a raconté la vérité et surtout toute la vérité.

afin d'envisager quoique ce soit, je vous conseille de prendre contact avec son foyer puisqu'elle est toujours mineure donc sans doute recherchée.

salutations

Par **jodelariege**, le **11/07/2020 à 22:51**

bonsoir

meme réponse que amajuris

je rajoute que vous n'etes pas medecin ,ni son medecinque vous ne pouvez décider vous meme du bien fondé de tel ou tel traitement médical...

il faut visiter les foyers et rencontrer le personnel des services d'aide à l'enfance avant de se faire une idée.....

l'émancipation est octroyée à un jeune par un juge qui étudie les capacités du jeune à subvenir à ses propres moyens :travail et paye suffisants pour un loyer , payer les charges ,la nourriture ,les vêtements.... tout ce que paye en ce moment le foyer...

la famille qui accueille un jeune en fugue sans prévenir les autorités peut etre poursuivie par la justice.....

donc bien réfléchir et peser le pour et le contre avant de s'engager dans une voie ou une

autre...

il doit y avoir des raisons du placement en foyer de cette jeune fille elle n'a pas été tirée au hasard: soit elle était en danger au sein de sa famille soit elle se mettait elle même en danger par son comportement...